



Communiqué de presse

L'alliance des organisateurs d'événements demande au Conseil fédéral moins de contraintes et davantage de marge de manœuvre pour les manifestations pilotes

Berne, le 11 Mai 2021 – Une large alliance des organisateurs d'événements demande au Conseil fédéral que les manifestations réservées aux personnes vaccinées, guéries ou présentant un test négatif puissent se dérouler sans contraintes supplémentaires. Les manifestations pilotes doivent être autorisées jusqu'à 1000 personnes à partir du 1^{er} juin, pourvu qu'elles disposent d'un protocole de sécurité efficace approuvé par le canton.

Dans sa réponse commune à la consultation sur les ordonnances Covid-19, « situation particulière » et « manifestations publiques », l'alliance des organisateurs d'événements a fait connaître sa position au Conseil fédéral. « Nous demandons que les manifestations dont l'accès est rigoureusement contrôlé et réservé aux personnes vaccinées, guéries ou présentant un test négatif soient dispensées de contraintes supplémentaires, telles que l'obligation d'être assis et de porter un masque, la limitation de la jauge et le respect des distances de sécurité à l'intérieur de zones spécialement délimitées », explique Jörg Gantenbein, président du svtb. « Le risque de contagion dans de telles conditions est faible et des restrictions supplémentaires risquent de rendre les manifestations impossibles à organiser. » Les autres événements doivent se dérouler selon le protocole de sécurité et dans le respect des contraintes en vigueur, jusqu'à l'adoption d'une nouvelle ordonnance.

Des manifestations tests avec plus que 600 personnes

L'alliance demande en outre que toutes les manifestations rassemblant jusqu'à 1000 personnes puissent être autorisées à titre expérimental à partir du 1^{er} juin 2021. « Nous ne voyons pas l'intérêt de manifestations tests pour 300 à 600 personnes, comme annoncé », a déclaré Christoph Kamber, président de la Swiss LiveCom Association-EXPO EVENT. « Et ce pour deux raisons : d'une part, selon toute vraisemblance, le certificat Covid ne sera pas encore disponible d'ici là ; d'autre part, un nombre restreint de personnes ne peut pas réellement être considéré comme un test. » Pour ces manifestations pilotes jusqu'à 1000 personnes, l'autorisation doit être accordée par les cantons uniquement aux sociétés organisatrices appropriées qui présentent un protocole de sécurité.

Elargissement ponctuel du parapluie de protection

L'alliance s'efforce d'annuler la disposition qui exclut du parapluie de protection les sociétés organisatrices qui sont partiellement en mains publiques. « Cela permet d'inclure les grands événements et les salons, qui offrent une forte valeur ajoutée pour l'ensemble de la branche, et cela évite de devoir les annuler préventivement », explique Christoph Kamber. L'alliance réclame en outre la suppression de la franchise de 30 000 francs et la réduction à 10 % maximum du reste à charge.



Pour un système d'autorisation flexible

Concernant les autorisations, l'alliance souligne que les cantons doivent pouvoir donner leur accord dès le dépôt de la première demande, faute de quoi le parapluie de protection ne sera pas efficace. Les organisateurs doivent en outre avoir d'emblée la garantie que la manifestation prévue est couverte par le parapluie de protection et qu'ils sont assurés contre le risque d'annulation. A cet effet, une autorisation antérieure ou une attestation des autorités sanitaires du canton doit suffire. « Après plus d'une année d'inactivité, les organisateurs d'événements n'ont plus les moyens de courir des risques financiers et ont donc urgemment besoin du parapluie de protection », conclut Stefan Breitenmoser, directeur général de la Swiss Music Promoters Association.

Personne de contact pour toute information

- Stefan Breitenmoser, Geschäftsführer SMPA, stefan.breitenmoser@smpa.ch, 079 355 05 79

A propos des associations signataires

Selon les chiffres d'un sondage de janvier 2021, les associations des organisateurs d'événements regroupent environ 1 030 entreprises et emploient 18 500 salariés ainsi que 40 000 auxiliaires bénévoles pour un chiffre d'affaires de 2,370 milliards de francs en 2020 (contre 5,560 milliards CHF l'année précédente). Après une réduction drastique de ses activités en 2020, le secteur risque de connaître une vague de faillites et de perdre de nombreux emplois s'il ne reçoit pas d'aide financière.